

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 17 juin 2020, à 19h par le moyen d'une vidéoconférence

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Sont absents : Messieurs les conseillers
Martin Gagné
Luc Gilbert
Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;³⁴⁹²
3. Modification du règlement 2020-141;³⁴⁹³
4. Achat du garage d'Hydro-Québec – addenda à l'offre d'achat d'hydro-Québec signée en date du 6 mars 2020 entre les parties;³⁴⁹⁴
5. Fermeture de l'assemblée.

DÛ À LA PANDÉMIE COVID-19, POUR LA SÉCURITÉ DES MEMBRES ET DE L'ASSISTANCE, LA SÉANCE EST TENUE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE. LES CITOYENS SONT INVITÉS À REGARDER LA VIDÉO PRÉSENTÉE SIMULTANÉMENT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ ET À TRANSMETTRE, S'IL Y A LIEU, LEUR QUESTION SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PAR COURRIEL À LA MUNICIPALITÉ

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

20-06-3492 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

20-06-3493 Modification du règlement 2020-141 décrétant l'acquisition d'un immeuble situé au 120, route 138, sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes et comportant un emprunt de 97 000,00 \$ remboursable sur 20 ans

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2020-141 afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'article 2 du règlement du règlement numéro 2020-141 est modifié en ajoutant à la fin du paragraphe le texte suivant : « tel qu'il appert de l'offre d'achat signée en date du 6 mars 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la séance extraordinaire du 17 juin 2020

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

20-06-3494 Achat du garage d'Hydro-Québec – addenda à l'offre d'achat d'Hydro-Québec signée en date du 6 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat d'Hydro-Québec signée conjointement avec la municipalité en date du 6 mars 2020 doit être modifiée selon les conditions de l'art. 7.5 de l'offre d'achat d'Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte de modifier l'offre d'achat d'Hydro-Québec afin d'y indiquer que « la présente offre d'achat est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt, adopté par la municipalité et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

20-06-3495 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 18 h 32.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.